

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du 17 DECEMBRE 2020 à 18h00

Date de convocation : 10 décembre 2020

Délibération

N°C2020_317

Membres en exercice :	76
Votants :	71
Suffrages exprimés :	69
Pour :	69
Contre :	0
Abstention :	2

SECRETAIRE DE SEANCE : MARTIN Henri

PRESENTS : ALAUX Sylvie ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOTHOREL Anouk ; BREHON Bruno ; CHALULEAU Jean-Paul ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; JAMMES Michel ; JULES Jean-Claude ; LENOIR Alexia ; LUCIEN Gérard ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ;

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ABED Yamina ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; DARAUD Jean-François ; GUENFICI Ali ; HERNANDEZ Joël ; LAPALU Christian ; MALQUIER Bertrand ; PARRA Eric ; PY Michel ; RIO Jean-Louis ; VICO Alain ;

EXCUSES : ALVAREZ Martine ; IBANES Alexandra ; PECH Olivier ; RIVEL Jean-Luc

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (délibération 2020_318) ; ALVAREZ Jean-Michel (délibération C2020_312) ; BELART Xavier (délibération C2020_312) ; CHING Monique (délibération 2020_304) ; DARAUD Jean (à partir de la délibération 2020_303) ; FAURAN Jean-Paul (délibération 2020_304) ; GUENFICI Ali (délibération 2020_304) ; HERNANDEZ Joël (délibération C2020_304) ; LAPALU Christian (délibérations C2020_304 et C2020_312) ; LOÏS Lydie (délibération 2020_304) ; MALQUIER Bertrand (délibérations C2020_304 et C2020_312) ; PARRA Eric (jusqu'à la délibération 2020_287) ; PY Michel (délibérations C2020_304 et C2020_312) ; RIO Jean-Louis (délibération 2020_318) ; TUBAU Marcel (délibération 2020_304)

EXCUSES AVEC PROCURATION : AMBROSINO Jean-Marc ; BASTIE Yves ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; CALVET Jean-Claude ; CESAR Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CLERGUE Guy ; CODORNIU Didier ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COUSIN Sylvie ; DUPONT Myriam ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; JANSANA Jean-Marc ; PENET Yves ; POCIELLO Jacques ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; VITASSE Florence

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ALDEBERT Didier (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_311 et de la délibération C2020_313 à la délibération C2020_319) ; CALMON Julien (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_317 et à la délibération C2020_319) ; CHING Monique (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_303, de la délibération C2020_305 à la délibération C2020_311 et de la délibération C2020_313 à la délibération C2020_319) ; FAURAN Jean-Paul (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_303, de la délibération C2020_305 à la délibération C2020_311 et de la délibération C2020_313 à la délibération C2020_319) ; GUENFICI Ali (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_303 et de la délibération C2020_305 à la délibération C2020_306) ; HERAS Guillaume (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_311 et de la délibération C2020_313 à la délibération C2020_319) ; HUYNH-VAN Nathalie (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_311 et de la délibération C2020_313 à la délibération C2020_319) ; KAISER Stéphanie (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_317 et à la délibération C2020_319) ; LOÏS Lydie (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_303 et de la délibération C2020_305 à la délibération C2020_319) ; PINET Marie-Christine (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_311 et de la délibération C2020_313 à la délibération C2020_319) ; RAPINAT Evelyne (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_311 et de la délibération C2020_313 à la délibération C2020_319) ; TUBAU Marcel (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_303 et de la délibération C2020_305 à la délibération C2020_319) ; VICO Alain (jusqu'à la délibération 2020_309)

N°C2020_317 (2)

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thème – Politique de la ville – habitat - logement

OBJET : POLITIQUE SOCIALE DE L'HABITAT – Programme d'intervention pour l'amélioration du parc privé – RENOV'HABITAT 2019-2022 – Convention de partenariat entre le Grand Narbonne et FDI SACICAP dans le cadre du Programme d'Intérêt Général

Vu la délibération N°C2018_260 prise en Conseil Communautaire du 6 décembre 2018 et relative au programme d'intervention RENOV'HABITAT pour l'amélioration du parc privé,

Vu la délibération N°C2019_70 prise en Conseil Communautaire du 14 mars 2019 et relative à l'approbation de la convention d'opération du Programme d'Intérêt Général (PIG) du Grand Narbonne,

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général du Grand Narbonne, l'équipe de suivi-animation conseille et assiste les propriétaires dans leur projet de rénovation. Elle s'efforce également à rechercher des solutions financières pour le compte de ménages aux revenus modestes, ou très modestes, au-delà des subventions accordées par l'Anah ou Le Grand Narbonne. Certains propriétaires ont des difficultés à engager les travaux de réhabilitation de leur logement, faute de trouver une solution adaptée au financement de leur projet. Mais ces interventions sont parfois indispensables compte tenu des problématiques d'indignité et de précarité énergétique relevées.

Les SACICAP ((Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété), à travers leur statut coopératif et un modèle vertueux de financement issu de l'économie sociale et solidaire, consacrent une part significative des dividendes distribués par leurs filiales à des activités de construction en accession sociale et à des solutions de financements proposés à des propriétaires occupants modestes souvent exclus des circuits bancaires traditionnels. Leurs missions sociales s'inscrivent dans le cadre d'une convention nationale signée entre le réseau des 53 SACICAP en France, PROCIVIS UES-AP (Union d'Economie Sociale pour l'Accession à la Propriété), et l'Etat pour la période 2018-2022.

Ainsi, l'objectif du partenariat proposé entre FDI SACICAP et le Grand Narbonne est de favoriser la réalisation d'opérations de réhabilitation pour lesquelles les financements complémentaires indispensables au règlement de l'avance des subventions et/ou du reste à charge, sont difficiles voire impossibles à obtenir, compte tenu du caractère social des dossiers et des critères qui peuvent être pratiqué par les établissements financiers soumis à des règles d'attribution contraignantes.

La convention de partenariat proposée en annexe précise les modalités d'organisation et de suivi des prêts d'avance de subvention et de reste à charge entre FDI SACICAP et le Grand Narbonne. Les propriétaires occupants bénéficiaires d'une subvention de l'Anah et/ou du Grand Narbonne sur le territoire du PIG communautaire effectuant des travaux d'amélioration de la performance énergétique, de sortie d'insalubrité, d'adaptation à la mobilité, seront éligibles à ces prêts.

A compter du 1er janvier 2021 et pour une durée de 12 mois, FDI SACICAP s'engage à réserver au territoire du Grand Narbonne une « ligne de crédit » sur ses fonds propres pour un montant cumulé de 50 000€ de prêts.

N°C2020_317 (3)

Par 69 voix pour et 2 abstentions, le Conseil décide :

- D'approuver le projet de convention relative à la mise en place d'un dispositif de prêts individuels d'avance de subventions publiques et de financement du reste à charge tel que joint en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention.

Pièce jointe à la délibération :

Convention de partenariat entre FDI SACICAP et le Grand Narbonne relative à la mise en place d'un dispositif de prêts individuels d'avance de subventions publiques et de financement du reste à charge.

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

le : 22/12/2020
et de sa publication
le : 22/12/2020

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

